



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

**Objet : Réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre -
Approbation du programme**

N° 018.06.2024

**Rapporteur :
Annie VEAUTE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 13 juin 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE
Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL
Frédéric GALINIE a donné procuration à Michel FERRET
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-018062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiment communaux, il est envisagé de rénover l'école maternelle Roger Sudre. En effet, une rénovation globale est nécessaire, tant sur le volet énergétique que fonctionnel, les usages des espaces ayant évolué au fil des années. Il s'agit également de prendre en compte les obligations découlant de la nouvelle réglementation sur la consommation énergétique des bâtiments tertiaires dont la superficie est supérieure à 1 000 m².

Afin de travailler sur le programme de cette opération, le bureau d'étude Vitam Ingénierie a été mandaté pour la réalisation du programme technique détaillé. Un groupe de travail a été mis en place avec notamment des représentants des agents municipaux travaillant sur le site et des enseignants.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- amélioration thermique des locaux tant sur le confort d'hiver que d'été,
- amélioration des usages et des flux au sein de l'école,
- réflexion sur la mise en place de nouveaux schémas d'organisation,
- prise en compte des projets connexes,
- phasage des travaux.

Un premier projet a été remis en février 2024 avec les besoins exprimés et les scénarii possibles.

Le programme technique détaillé qui en découle permettra de choisir un maître d'œuvre.

Les principaux éléments du programme sont :

- stabilité du nombre de classe à savoir cinq,
- l'opération se fera en une phase unique,
- prise en compte des travaux d'isolation (confort été et hiver),
- agrandissement des salles de classes sur le couloir existant,
- changement des sols (sols plastiques dans les salles et couloirs, carrelage dans les sanitaires) et la reprise des peintures dans l'ensemble du bâtiment,
- installation de placards de rangement et d'un réseau internet dans toutes les salles de classe
- reprise des appareils d'éclairage et du réseau électrique,

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 2 161 173 € HT soit 2 593 407 € TTC, hors mobilier et location de bâtiments modulaires pendant les travaux.

Compte tenu des études à réaliser et de la durée des travaux en site occupé, une mise en service pourrait intervenir lors de la rentrée 2027-2028.

Des subventions seront sollicitées le moment venu, notamment via le dispositif EduRenov.

Sur proposition de madame Annie VEAUTE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le programme de cette opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-018062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 21 juin 2024

Le maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes with a vertical stroke intersecting them.

Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes.

François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-018062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation